

Désignation du déclarant : GAEC LABART Durée de l'exercice en nombre de mois\* 1 2

Siège de l'exploitation : 1 RUE ROBERT LABART MAINBRESSON 08220 ROCQUIGNY Durée de l'exercice précédent\* 1 2

Numéro SIRET\* 3 7 7 8 8 6 3 6 1 0 0 0 1 5 Numéro de CGA ou OMGA 3 0 1 5 1 0

(cf. cadre G, p. 2 de la déclaration n° 2143-SD)

		Exercice N, clos le : 3 0 0 4 2 0 1 9					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé*		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immob. incorporelles	AB	AC				
		Frais d'établissement*	AD	25 290	AE	11 735	13 554
		Autres immobilisations incorporelles	AF		AG		
	Immob. corporelles	Avances et acomptes	AH	155 329	AI		155 329
		Terrains*	AJ	14 861	AK	8 763	6 098
		Aménagements fonciers*	AL	65 900	AM		65 900
		Améliorations du fonds*	AN	627 869	AO	363 575	264 294
		Constructions*	AP	833 046	AQ	558 574	274 472
		Installations techniques, matériel et outillage*	AR	28 349	AS	11 389	16 960
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Animaux reproducteurs*	AV		AW		
		Animaux de service*	AX		AY		
		Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés*	AZ		BA		
		Immobilisations corporelles en cours	BB		BC		
Avances et acomptes	BD	23 761	BE		23 761		
Immob. financières (1)	Participations et créances rattachées*	BF		BG			
	Prêts	BH	1 743	BI		1 743	
	Autres immobilisations financières	BJ	1 776 148	BK	954 036	822 112	
<b>Total (I)</b>							
ACTIF CIRCULANT	stocks	BL	13 517	BM		13 517	
		Approvisionnement et marchandises*	BN		BO		
		Animaux et végétaux en terre (cycle long)*	BP		BQ		
		En-cours de production de biens et services (cycle long)*	BR	676 249	BS		676 249
		Animaux et végétaux en terre (cycle court)*	BT		BU		
		En-cours de production de biens et services (cycle court)*	BV	900	BW		900
	créances	Produits intermédiaires, finis et résiduels	BX		BY		
		Avances et acomptes versés sur commande	BZ	66 860	CA		66 860
		Clients et comptes rattachés (2)*	CB	31	CC		31
		Autres clients et comptes rattachés (conventions de compte courant) (2)*	CD	68 523	CE		68 523
		Autres créances (2)	CF		CG		
		Valeurs mobilières de placement	CH	53 057	CI		53 057
COMPTES DE RÉGULARISATION	divers	Disponibilités	CJ	1 466	CK	1 466	
		Charges constatées d'avance (2)*	CL	880 604	CM	880 604	
	<b>Total (II)</b>						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler* (III)	IE					
Ecart de conversion Actif* (IV)	CO						
<b>Total Général (V)</b>		CP	2 656 752	IA	954 036	1 702 716	
Renvois :		(1) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CQ	(2) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

2

## BILAN - PASSIF

 Néant\*

Désignation du déclarant : GAEC LABART

		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social (dont versé.....224 685.....) ou individuel *	DA	224 685	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
	Ecart de réévaluation (1) *	DC		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	90 797	
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau *	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI	170 504	
	Subventions d'investissement	DJ	1 726	
	Provisions réglementées *	DK	12 473	
		<b>Total (I)</b>	<b>DL</b>	<b>500 185</b>
Provisions pour risques et charges *	Provisions pour risques	DM		
	Provisions pour charges	DN		
		<b>Total (II)</b>	<b>DO</b>	
Dettes financières * (2)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DP	860 462	
	Emprunts fonciers	EE		
	Concours bancaires courants et découverts bancaires	DQ		
	Autres dettes financières	DR	1 976	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DS		
Autres dettes * (2)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DT	18 591	
	Dettes autres fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU	27 683	
	Dettes fiscales et sociales	DV	24 903	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DW		
	Autres dettes	DX	268 915	
Compte régul. (2)	Produits constatés d'avance *	DY		
		<b>Total (III)</b>	<b>DZ</b>	<b>1 202 531</b>
	Ecart de conversion Passif *	(IV)	EA	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)</b>	<b>EB</b>	<b>1 702 716</b>
RENVOIS	(1) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B	
		Ecart de réévaluation libre	1C	
		Réserve de réévaluation (1976)	1D	
	(2) Dont	dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC	464 096
		dettes et produits constatés d'avance à plus d'un an	ED	738 435

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

 Néant\*Formulaire obligatoire (article 38  
sexdecies Q de l'annexe III au  
Code général des impôts)

Désignation du déclarant : GAEC LABART

		France 1		Exercice N. Exportation 2		Total 3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes d'origine végétale	FA		FB		FC	
	Ventes d'origine animale	FD	528 564	FE		FF	528 564
	Ventes de produits transformés	FG		FH		FI	
	Ventes d'animaux * (1)	FJ	247 337	FK		FL	247 337
	Autre production vendue * (2)	FM	1 513	FN		FO	1 513
	Montant net du chiffre d'affaires *	FP	777 414	FQ		FR	777 414
	Variation d'inventaire : animaux reproducteurs immobilisés*					FS	
	Variation d'inventaire de la production stockée*					FT	(20 671)
	Production immobilisée*					FU	
	Production autoconsommée*					FV	37 036
	Indemnités et subventions d'exploitation (3)*					FW	131 583
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges*					FX	
	Autres produits (4)					GZ	23
	<b>Total des produits d'exploitation (5)</b>					<b>(I)</b>	<b>925 385</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises et d'approvisionnements (y compris droits de douane)*					FZ	375 008
	Variation de stock (marchandises et approvisionnements)*					GA	4 934
	Achats d'animaux (y compris droits de douane)*					GB	
	Autres achats et charges externes (6)*					GC	190 550
	Impôts, taxes et versements assimilés*					GD	7 461
	Rémunérations (7)*					GE	59 357
	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant*					GF	
	Autres charges sociales					GG	1 141
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	dotations aux amortissements*		GH	101 337
				dotations aux provisions		GI	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GJ	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GK		
	Autres charges (8)					GL	1
<b>Total des charges d'exploitation (9)</b>					<b>(II)</b>	<b>739 790</b>	
<b>- 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						<b>(III)</b>	<b>185 595</b>
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GO	261
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GP	
	Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10)					GQ	326
	Reprises sur provisions et transferts de charges*					GR	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
<b>Total des produits financiers</b>					<b>(IV)</b>	<b>587</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GU	
	Intérêts, charges assimilées et différences négatives de change (11)					GV	14 224
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GW	
<b>Total des charges financières</b>					<b>(V)</b>	<b>14 224</b>	
<b>- 2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>						<b>(VI)</b>	<b>(13 637)</b>

(RENOIS : voir tableau n° 2146 bis-SD) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Néant\*

Désignation du déclarant : GAEC LABART

		Exercice N															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA															
	Produits des cessions d'éléments d'actif	HB	9 200														
	Autres produits exceptionnels sur opérations en capital *	HC	694														
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD	75														
	<b>Total des produits exceptionnels (12) (VII)</b>	HE	<b>9 969</b>														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion *	HF															
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	HG															
	Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	HH															
	Dotations aux amortissements et aux provisions	HI	11 423														
	<b>Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)</b>	HJ	<b>11 423</b>														
<b>- 3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)</b>		HK	<b>(1 454)</b>														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X)		HL															
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VID)</b>		HM	<b>935 941</b>														
<b>TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)</b>		HN	<b>765 437</b>														
<b>- 4 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HO	<b>170 504</b>														
RENOIS	(1) Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *	HP															
	(2) Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale	HT															
	(3) Dont remboursement forfaitaire TVA	HR															
	(4) Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *	HS															
	(5) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HU															
	(6) Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *	HQ															
	(7) Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)	HV	52 296														
	(8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *	HW															
	(9) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HX															
	(10) Dont différences positives de change	HY															
	(11) Dont différences négatives de change	HZ															
	(12) Détail des produits et charges exceptionnels	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cession d'immobilisations corporelles</td> <td>9 200</td> </tr> <tr> <td>Quote-part de subvention virée au résultat</td> <td>694</td> </tr> <tr> <td>Reprise des amortissements dérogatoires</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Amortissements dérogatoires</td> <td>11 423</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Cession d'immobilisations corporelles	9 200	Quote-part de subvention virée au résultat	694	Reprise des amortissements dérogatoires	75	Amortissements dérogatoires	11 423		
	Exercice N																
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
Cession d'immobilisations corporelles	9 200																
Quote-part de subvention virée au résultat	694																
Reprise des amortissements dérogatoires	75																
Amortissements dérogatoires	11 423																
(13) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs											
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

Désignation du déclarant : GAEC LABART

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCO RP.	Frais d'établissement * TOTAL I	KA	KB	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	25 290	KE	
	Avances et acomptes TOTAL III	KG		KH	
CORPO RE LLES	Terrains * KJ	155 329	KK	KL	
	Aménagements fonciers * KM	14 861	KN	KO	
	Améliorations du fonds * KP	65 900	KQ	KR	
	Constructions * KS	626 077	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage * KV	797 627	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles * KY	9 557	KZ	LA	
	Animaux reproducteurs * LB		LC	LD	
	Animaux de service * LE		LF	LG	
	Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés * LH		LI	IJ	
	Immobilisations corporelles en cours LK		LL	LM	
	Avances et acomptes LN		LO	LP	
	TOTAL IV	LQ	1 669 351	LR	LS
FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées * TOTAL V	LT	18 461	LU	
	Prêts TOTAL VI	LW		LX	
	Autres immobilisations financières TOTAL VII	LZ	1 743	MA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)		OG	1 714 844	OH	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
		par virements de poste à poste 1	par sorties de l'actif ou mises hors service 2		
INCO RP.	Frais d'établissement TOTAL I	MC		MD	ME
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	MF		25 290	MH
	Avances et acomptes TOTAL III	MI			MJ
CORPO RE LLES	Terrains ML			155 329	MO
	Aménagements fonciers MP			14 861	MR
	Améliorations du fonds MS			65 900	MU
	Constructions MV			627 869	MX
	Installations techniques, matériel et outillage MY	39 450		833 046	NA
	Autres immobilisations corporelles NB			28 349	ND
	Animaux reproducteurs NE				NF
	Animaux de service NH				NI
	Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés NK				NL
	Immobilisations corporelles en cours NO	8 130			NP
Avances et acomptes NR				NS	
TOTAL IV	NU	47 580		1 725 354	NV
FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées TOTAL V	NX		23 761	NZ
	Prêts TOTAL VI	OA			OB
	Autres immobilisations financières TOTAL VII	OD		1 743	OE
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)		OK	47 580	1 776 148	OL

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N°2147-bis-SD

Formulaire obligatoire  
(article 38 *sexdecies* Q de l'annexe III  
au Code général des impôts)

Néant \*

Exercice N, clos le : 3 0 0 4 2 0 1 9

Les exploitants ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation du déclarant : GAEC LABART

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1. Terrains						
2. Aménagements fonciers						
3. Constructions						
4. Installations techniques, matériel et outillage						
5. Autres immobilisations corporelles						
6. Animaux reproducteurs et de service						
7. Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés						
8. Immobilisations en cours						
9. Participations						
10. Autres titres immobilisés						
11. TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2145) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Ce cadre est servi par les seuls exploitants qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les exploitants en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2148-SD 2019

Formulaire obligatoire  
(article 38 *sexdecies* Q de l'annexe III au  
Code général des impôts) Néant\*

Désignation du déclarant : GAEC LABART

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE * DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Frais d'établissement	Total I	PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles	Total II	PE	3 749	PF	7 986	PG		PH	11 735	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Aménagements fonciers		PM	7 594	PN	1 170	PO		PQ	8 763	
Constructions		PR	334 507	PS	29 068	PT		PU	363 575	
Installations techniques, matériel et outillage		PV	539 573	PW	58 451	PX	39 450	PY	558 574	
Autres immobilisations corporelles		PZ	6 727	QA	4 662	QB		QC	11 389	
Animaux reproducteurs		QD		QE		QF		QG		
Animaux de service		QH		QI		QJ		QK		
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés		QL		QM		QN		QO		
	Total III	QP	888 400	QR	93 351	QS	39 450	QT	942 301	
	TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	UA	892 149	UB	101 337	UC	39 450	UD	954 036	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement Fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement Fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	CS	CT	CU	CV	CW	CX	CY			
Autres immob. Incorp. TOTAL II	CZ	CI	C2	C3	C4	C5	C6			
Terrains	C7	C8	C9	D1	D2	D3	D4			
Aménagements fonciers	D5	D6	D7	D8	D9	EF	EG			
Constructions	EH	EI	EJ	EK	EL	EM	EN			
Installations techniques	EO	EP	11 423	EQ	ER	ES	75	ET	EU	11 348
Autres immob. corporelles	EV	EW	EX	EY	EZ	E1	E2			
Animaux reproducteurs	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9			
Animaux de service	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7			
Plantations pérennes et autres végétaux	F8	F9	G1	G2	G3	G4	G5			
TOTAL III	G6	G7	11 423	G8	G9	H1	75	H2	H3	11 348
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	JA			JB				JC		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	JD	JE	11 423	JF	JG	JH	75	JI	JJ	11 348
TOTAL GÉNÉRAL non ventilé (JD + JE + JF)	JK	11 423		TOTAL GÉNÉRAL non ventilé (JG + JH + JI)	JL	75		TOTAL GÉNÉRAL non ventilé (JK - JL)	JM	11 348
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT RÉPARTIS SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						A3		A4		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2149-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 38  
sexdecies Q de l'annexe III au  
Code général des impôts) Néant\*

Désignation du déclarant : GAEC LABART

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour investissement *	2A	TA	TB	TC	
	Amortissements dérogatoires	2C 1 126	TG 11 423	TH 75	TI 12 473	
	Autres provisions réglementées (2)	2D	TJ	TK	TL	
	<b>TOTAL I</b>	2E 1 126	TM 11 423	TN 75	TO 12 473	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	2F	2G	2H	2I	
	Provisions pour garanties données aux clients	2J	2K	2L	2M	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	2N	2P	2Q	2R	
	Provisions pour amendes et pénalités	2S	2T	2U	2V	
	Provisions pour pertes de change	2W	2X	2Y	2Z	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	3A	3B	3C	3D	
	Provisions pour impôts (2)	3E	3F	3G	3H	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	3I	3J	3K	3L	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	A5	A6	A7	A8	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	3R	3S	3T	3U	
	Autres provisions pour risques et charges (2)	3V	3W	3X	3Y	
	<b>TOTAL II</b>	3Z	TP	TQ	TR	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	4A	4B	4C	4D
		- corporelles	4E	4F	4G	4H
		- financières	4I	4J	4K	4L
	Sur stocks et en-cours	4M	4N	4P	4Q	
	Sur comptes clients	4R	4S	4T	4U	
	Autres provisions pour dépréciation (2)	4V	4W	4X	4Y	
	<b>TOTAL III</b>	4Z	TS	TT	TU	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	5A 1 126	TV 11 423	TW 75	TX 12 473		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	5B	5C			
	- financières	5D	5E			
	- exceptionnelles	5F 11 423	5G 75			

(2) À détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

8

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

DGFIP N° 2150-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 38  
sexdecies Q de l'annexe III au  
Code général des impôts)

 Néant\*

Désignation du déclarant : GAEC LABART

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		6A	6B	6C			
	Prêts (1) (2)		6D	6E	6F			
	Autres immobilisations financières		6G	1 743	6H	1 743		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		6J					
	Autres créances clients		6K	66 891	66 891			
	Personnel et comptes rattachés		6L					
	Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux		6M	8 420	8 420			
	État et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		6N	32 561	32 561		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		6O				
		Divers		6P				
	Groupe, communauté d'exploitation et associés		6Q					
Débiteurs divers		6R	27 542	27 542				
Charges constatées d'avance		6S	1 466	1 466				
TOTAUX			6T	138 624	6U	136 881	6V	1 743
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		6W			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		6X			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6Y				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		VA						
Autres emprunts obligataires (1)		VB						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VC	394 240	394 240			
	à plus de 1 an à l'origine		VD	466 222	(272 213)	425 769	312 666	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		VE	1 976	1 976				
Fournisseurs et comptes rattachés		VF	46 274	46 274				
Personnel et comptes rattachés		VG	1 654	1 654				
Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux		VH	32	32				
État et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VJ	23 217	23 217			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VK					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		VL						
Groupe, communauté d'exploitation et associés		VM	267 095	267 095				
Autres dettes		VN	1 820	1 820				
Produits constatés d'avance		VP						
TOTAUX			VQ	1 202 531	VR	464 096	425 769	312 666
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VS	60 240			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VT	136 961			
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VU				

Désignation du déclarant : GAEC LABART

		Exercice N, clos le :								
		3	0	0	4	2	0	1	9	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							WA	170 504
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu								WB	52 296
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Amortissements et charges concernant les animaux reproducteurs et de service non fiscalement immobilisables*								WE	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								WF	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*								WG	
	Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés								WI	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2151 bis, cadre II)*								WJ	
	Amendes et pénalités (nature : ..... )								WK	
Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.									WL	
Moins-values nettes à long terme									WM	
Fraction imposable des plus-values nettes à court terme réalisées au cours d'exercices antérieurs									WN	
Réintégrations diverses (à détailler sur feuillet séparé, dont réintégrations prévues à l'article 155 du CGI et déductions pour investissement ou aléas à réintégrer)*									WO	6 851
		<b>TOTAL I</b>							WP	229 651
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							WQ	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.									WR	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2151 bis, cadre II)									WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 12,8 %							WT	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WU	
		- imputées sur les déficits antérieurs							WV	
		- exonérées d'impôt sur le revenu (à détailler sur feuillet séparé)*							A2	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WX	
Régime particulier applicable dans les départements d'Outre-mer*									WY	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	RC	Zone franche D.O.M.					KB		A1	
Divers (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (art. 39 decies du CGI).		A5		3 493			WZ	3 493	
		<b>TOTAL II</b>							XA	3 493
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										
Résultat fiscal :		bénéfice (I moins II)					XB	226 158		XC
		déficit (II moins I)								
<b>IV. CORRECTIONS DU RÉSULTAT FISCAL</b>	Abattement : agriculteurs ayant perçu la dotation aux jeunes agriculteurs, agriculteurs bénéficiant de prêts à moyen terme spéciaux								XJ	
	Déduction pour investissement (art. 72 D du C.G.I.)								XK	
	Déduction pour aléas (art. 72 D bis du C.G.I.)								XO	
	Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI)								XP	
<b>V. DÉDUCTIONS POUR INVESTISSEMENT ET POUR ALÉAS IMPUTÉES SUR LES PLUS-VALUES :</b>	à long terme au taux de 12,8 %		Montant de la déduction						XM	
	taxées selon les règles prévues pour les particuliers								XR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD



**DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** Néant\*Désignation du déclarant : GAEC LABART**DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

<b>SUIVI DES DÉFICITS POUR LEUR FRACTION CORRESPONDANT À DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	UL	
Déficits imputés	UM	
Déficits restant à reporter	UN	
(1) cette case reprend le total des déficits correspondant au solde des amortissements réputés différés créés au titre des exercices ouverts avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2004 et non encore imputés à la clôture de l'exercice précédent.		
<b>PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes (Entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 39-1-1° bis 2° alinéa du CGI)	7D	7E
Provisions pour risques et charges	7F	7G
	7H	7I
	7J	7K
Provisions pour dépréciation afférentes aux animaux reproducteurs et de service	7L	7M
Autres provisions pour dépréciation	7N	7O
	7P	7Q
Charges à payer	7R	7S
	7T	7U
	7V	7W
	7X	7Y
	7YU	7YV
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD	TOTAUX à reporter au tableau 2151-SD :	
	↓	↓
	ligne WJ	ligne WS

Désignation du déclarant : GAEC LABART

RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N			
ENGAGEMENTS (A)	- Engagements de crédit-bail mobilier	ZA			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	ZB			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	ZC			
ACHATS DE MARCHANDISES ET D'APPROVISIONNEMENTS (B)	- Engrais et amendements	ZD	27 268		
	- Semences et plants	ZE	11 240		
	- Produits de défense des végétaux	ZF	5 695		
	- Aliments du bétail	ZG	259 635		
	- Produits de défense des animaux	ZH	25 848		
	- Combustibles, carburants et lubrifiants	ZI	36 624		
	- Autres comptes	ZJ	8 698		
	Total du poste correspondant à la ligne FZ du tableau n° 2146-SD		ZK	375 008	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (C)	- Sous-traitance	ZL			
	- Redevances de crédit-bail mobilier	ZM			
	- Redevances de crédit-bail immobilier	ZN			
	- Fermages et assimilés et charges locatives du foncier	ZO	43 843		
	- Autres locations, autres charges locatives et de copropriété	ZP	12 786		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	ZQ			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	ZR	8 309		
	- Publicité, publications, relations publiques	ZS	381		
	- Autres comptes	ZT	125 231		
	Total du poste correspondant à la ligne GC du tableau n° 2146-SD		ZU	190 550	
IMPÔTS ET TAXES (D)	- Taxes foncières	ZV	33		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZW	7 428		
	Total du compte correspondant à la ligne GD du tableau n° 2146-SD		ZX	7 461	
TVA (E)	- Montant de la TVA collectée	ZY	55 714		
	Les exploitants qui tiennent leur comptabilité TVA incluse indiquent ci-dessous :				
	- Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	ZZ			
	- Montant de la TVA déductible afférente aux stocks	UP			
DIVERS (F)	- Montant brut des salaires, cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 de 2015 montant total des bases brutes fiscales inscrites colonne 20 A	UQ	8 380		
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/> <input type="text"/> )	UR			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	US	%		
	En cas de société : nombre d'associés	UY	3		
		UT	3 16	0	3
		UU	3	5	3
	SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION * :	UV	1 19	9	0
	UW	1 92	6	0	
	UX				
			hectares	ares	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD.

Désignation du déclarant : GAEC LABART

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle*	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés	1						
	2						
	3						
	4						
II - Autres immobilisations *	5	Matériel de trans	4 250	4 250	4 250		
	6	Matériel de recol	35 200	35 200	35 200		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13	TOTAUX	39 450	39 450	39 450		
B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées		
Nature des éléments cédés [report de la colonne (1)]		Valeur résiduelle [report de la colonne (6)]	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME	
(7)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés	1						
	2						
	3						
	4	Plus ou moins-value nette à long terme sur terrains à bâtir et assimilés (total algébrique des lignes 1 à 3 de la colonne 12)					
II - Autres immobilisations *	5	Matériel de trans		1 200	1 200	1 200	
	6	Matériel de recol		8 000	8 000	8 000	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13	TOTAUX	col 8 à 11 : lignes 1 à 12 col 12: lignes 5 à 12	9 200	9 200	9 200	
III - Autres éléments	14	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés*				+	
	15	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+	
	16	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+	
	17	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement ou aléas effectivement utilisée				+	
	18	Produits de concession des certificats d'obtention végétale et produits de concession de licence d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					+
	19	Provisions pour dépréciation du portefeuille devenues sans objet au cours de l'exercice					+
IV	20	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation du portefeuille					-
	21	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+	+
	22	CADRE A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 17 et 21 de la colonne 11)				9 200	
CADRE C : Plus ou moins-value nette à long terme sur éléments autres que terrains et immeubles assimilés (total algébrique des lignes 13 à 21 de la colonne 12)					(A)	(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

Désignation du déclarant : GAEC LABART

**A - Éléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme**

Origine		Montant net des plus-values réalisées <sup>1</sup> (1)	Montant antérieurement réintégré (2)	Montant compris dans le résultat de l'exercice (3)	Montant restant à réintégrer (4)
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <sup>2</sup>				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées <sup>1</sup>	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de :	2017			
		2016			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> du CGI) à préciser au titre de :	2015			
		2014			
		2013			
		2012			
		2011			
		2010			
		2009			
		2008			
	2007				
TOTAL 2					

<sup>1</sup> Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.<sup>2</sup> Sinistres ou expropriations (art. 39 quaterdecies 1<sup>er</sup> et 1<sup>quater</sup> du CGI).**B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme**

Origine (1)	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés * (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * (3)	Montant restant à déduire (4)
Moins-values nettes 2018			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2017		
	2016		
	2015		
	2014		
	2013		
	2012		
	2011		
	2010		
	2009		
	2008		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 38 II de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant  \*

Exercice clos le 3 0 0 4 2 0 1 9

N° SIRET 3 7 7 8 8 6 3 6 1 0 0 0 1 5

Dénomination de l'entreprise GAEC LABART

Adresse (voie) 1 RUE ROBERT LABART MAINBRESSON

Code postal 08220 Ville ROCQUIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	14979

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique LABART Prénom(s) Benoît  
 Nom marital  % de détention 30,98 Nb de parts ou actions 4640  
 Naissance : Date 03/12/1965 N° Département 08 Commune Rethel Pays   
 Adresse : N° 14 Voie rue Robert Labart Mainbresson  
 Code Postal 08220 Commune ROCQUIGNY Pays

Titre (2)  M Nom patronymique LABART Prénom(s) Pierre  
 Nom marital  % de détention 44,02 Nb de parts ou actions 6594  
 Naissance : Date 01/09/1968 N° Département 08 Commune Rethel Pays   
 Adresse : N° 5 Voie rue Labart Mainbresson  
 Code Postal 08220 Commune ROCQUIGNY Pays

Titre (2)  M Nom patronymique LABART Prénom(s) Julien  
 Nom marital  % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 3745  
 Naissance : Date 15/03/1994 N° Département 08 Commune Rethel Pays   
 Adresse : N° 14 Voie rue des Bas près  
 Code Postal 08220 Commune ROCQUIGNY Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le 3 0 0 4 2 0 1 9

N° SIRET 3 7 7 8 8 6 3 6 1 0 0 0 1 5

Dénomination de l'entreprise GAEC LABART

Adresse (voie) 1 RUE ROBERT LABART MAINBRESSON

Code postal 08220 Ville ROCQUIGNY

**NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :**

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire (art. 38 sexdecies Q  
de l'annexe III au Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LE REVENU BÉNÉFICES AGRICOLES

Exercice ou période du 01052018 au 30042019

RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL

## A IDENTIFICATION

Identification du destinataire et activité exercée

GAEC LABART

1 RUE ROBERT LABART MAINBRESSON

08220 ROCQUIGNY

Élevage d'autres bovins et de buffles

Préciser éventuellement :

- l'ancienne adresse en cas  
de changement

- le téléphone :

- l'adresse mail :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du  
destinataire) ouAdresse du domicile de l'exploitant : (si elle est différente de l'adresse  
ci-dessus, ou ci-contre)Adresse de l'exploitation principale (si différente de celle figurant au cadre  
identification)Adresse des autres exploitations (si le cadre est insuffisant, utiliser un état  
annexe)

## B RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal, Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report des lignes XB ou XC de l'imprimé  
n° 2151-SD)

226 158

2 Revenus de valeurs et de capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

- Revenus bruts

a

- Quote-part des frais et charges correspondants ❶

b

- Revenus nets exonérés (a-b)

- Revenus imposés à l'impôt sur le revenu ❷

3 Abattements et autres déductions (report des lignes XJ, XK, XO et XP du formulaire n° 2151-SD)

- Abattement en faveur des jeunes agriculteurs ❸

- Déduction pour investissement, pour aléas (art 72D, 72D Bis et 72D ter du CGI) ❹

- Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI) se reporter à la notice n°2142-NOT-SD

4 Totaux (reporter le total de la col. 1 et le total de la col. 2)

226 158

5 Bénéfice (col. 1 – col. 2) ou Déficit (col. 2 – col. 1)

g 226 158

5bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus

de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 du CGI)

- Plus-value à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance  
compensant la perte d'un élément de l'actif

m

- Moins-value à court terme

n

6 À détailler en vue du report sur la déclaration de revenus n° 2042 ❺

- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA

- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA ou OMGA

- Déficit éventuellement déductible des autres revenus

i

j

k

7 Plus-values nettes (lignes XM à XR de l'imprimé n° 2151-SD) ❻

À long terme au taux de 12,80 %

À long terme dont l'imposition est différée (art. 39 quinquies I-1 du CGI)

À long terme exonérées

Taxées selon les règles prévues pour les particuliers

8 Entreprises implantées en zone franche D.O.M ❹

Exonération des plus-value  
À long terme imposées au  
Taux de 12,80 %

❺ Exonération du bénéfice

9 Entreprises nouvelles art. 44 sexies

10 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

## COMPTABILITE INFORMATISEE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?

OUI NON 

Si oui, nom du logiciel utilisé : SAGE GENERATION EXPERT

Viseur conventionné CGA ou OMGA 

Nom, Adresse, téléphone, adresse mël :

- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné : CDER - Rue Latécoère - 08300 Rethel / E.C. Estelle Galichet

- du CGA ou de l'OMGA : CGAVAC COMPLEXE AGRICOLE MONT BERNARD BP 10070 51006 CHALONS EN CHAMPAGNE

- du conseil :

- N° d'agrément du CGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné : 301510

À ROCQUIGNY

, le 17102019

signature et qualité du déclarant

LABART Pierre

Gérant

C DÉCLARATION SPÉCIALE À FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS GAEC LABART

Ce cadre concerne toutes les sociétés, associations ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés à raison de leur activité agricole

Nom, prénoms, adresse, qualité des associés	Part du bénéfice net ou du bénéfice ❶	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers ❷	Part de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt)	Part de la plus-value nette à long terme
LABART Benoît 14 rue Robert Labart Mainbresson 08220 ROCQUIGNY	74 250			
LABART Julien 14 rue des Bas près 08220 ROCQUIGNY	75 954			
LABART Pierre 5 rue Labart Mainbresson 08220 ROCQUIGNY	75 954			

❶ Mentionnez la part respective de chacun des associés dans le bénéfice net ou le déficit indiqué au § 5 du cadre B de la présente déclaration compte tenu de leurs droits, non seulement sur le résultat ressortant des écritures sociales, mais aussi sur les intérêts et appointements statutaires notamment, qui ont été portés en déduction pour la détermination de ce résultat et réintégrés pour l'évaluation du bénéfice ou du déficit fiscal.

❷ Il s'agit de la part revenant à chaque associé dans le montant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, avant déduction de la quote-part des frais et charges y afférents, tels qu'ils ont été déclarés au § 2b du cadre B de la présente déclaration.

D RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Montant des : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire toutes taxes comprises ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire</li> <li>- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'exploitation</li> </ul>	Exercice 2019

❸ Ce cadre concerne les exploitants individuels dont les frais excèdent, par exercice, 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les exploitants autres qu'individuels utilisent éventuellement le relevé de frais généraux n° 2067.

E DIVERS ❹ Si vous êtes membre d'une société ou d'un groupement exerçant une activité agricole D, veuillez en indiquer la dénomination, la forme et l'adresse :

❺ Il s'agit des sociétés et groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés : sociétés de fait ou en nom collectif, indivisions, métayages, sociétés en participation, sociétés civiles de droit commun, groupements fonciers agricoles, groupements agricoles d'exploitation en commun, entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ou exploitations agricoles à responsabilité

F CENTRES OU ORGANISMES MIXTES DE GESTION AGRÉÉS OU VISEURS CONVENTIONNÉS ( joindre à la présente déclaration l'attestation délivrée par le CGA, l'OMGA ou le viseur conventionné)

Numéro de centre ou organisme mixte (CGA ou OMGA) de gestion agréé : 301510  
 Numéro d'identification du CGA ou OMGA attribué par l'administration lors de l'agrément (6 chiffres - Vérifiez sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)).  
 Le bénéfice de la non majoration de 1,25 des revenus est accordé aux titulaires de bénéfices agricoles adhérents à un CGA ou OMGA (art. 158-7 1° du code général des impôts). Ce dispositif est également applicable aux contribuables qui font appel aux services d'un « viseur conventionné », c'est-à-dire à un expert comptable, une société d'expertise comptable ou une association de gestion et de comptabilité, autorisés et conventionnés à cet effet par l'administration fiscale (art. 1649 du Code général des impôts)  
 Le revenu brut est porté directement sur la déclaration complémentaire des revenus n° 2042-C-PRO, rubrique 5 « Revenus agricoles » - régime du bénéfice réel - colonnes « CGA, OMGA ou Viseur ».

Les arrondis fiscaux : La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro sont comptés pour 1.

<b>2019</b>	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		<b>2069RCI</b>
Exercice du 01/ 05		au 30 / 04	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		503	
APR		1 600	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			8 380
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	









# ANNEXE LIBRE 1

GAEC LABART

ANNEXLIB01  
(2019)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Option pour le maintien, dans les résultats de l'entreprise,  
de produits de faible montant qui ne proviennent pas des biens affectés à l'activité professionnelle.  
Au titre de l'exercice clos le 30/04/2019 , ont été compris dans le résultat comptable de l'entreprise  
des produits et charges relatifs à des biens non affectés à l'activité professionnelle.  
En application des dispositions du premier alinéa du 3 du II de l'article 155 du CGI,  
l'option est formulée pour la prise en compte, dans la détermination du résultat fiscal, de ces produits de faible montant.  
Cette option est valable à compter de l'exercice clos le 30/04/2019  
et se renouvellera par tacite reconduction pour chacun des exercices suivant, sauf dénonciation expresse  
Méthode M1 d'évaluation des avances aux cultures / Tacite 10 ans